

Informations relatives au versement de la prime de 0,09 € par action

1er juillet 2013

Calendrier de versement de la prime de 0,09 € par action

L'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2013 s'est prononcée en faveur d'un versement de 0,09 € par action (5ème résolution).

Le calendrier de ce versement est le suivant :

- 11 juillet 2013 : détachement de la prime¹
- 15 juillet 2013 : arrêté des positions chez Euroclear²
- 16 juillet 2013 : mise en paiement

www.altran.com

1- Le 11 juillet 2013 sera le premier jour de négociation hors prime, à compter duquel le droit au versement de 0,09 € par action sera conservé par le vendeur initial.

2- Seules les actions émises jusqu'au 15 juillet 2013 (compris) donneront droit au versement de la prime de 0.09 € par action.